

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74 3 avenue de la plaine - BP 340 74 008 Annecy Tél: 04.50.52.30.00 ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Dates du séjour :

Du 14/08 au 28/08/2024

Réf: 074 096 001



Corée du Sud

Séoul ? C'est là!

Tradition et modernité au programme de notre séjour en Corée de sud. Notre avion atterrira à Séoul et nous utiliserons les transports en commun pour nous rendre à notre auberge. La ville de Séoul est sans doute l'une des plus incroyables au monde, où l'on passe des gratteciels aux magnifiques temples bouddhistes sans transition, et où nos papilles vont se régaler grâce aux multiples possibilités culinaires qu'offre la capitale Coréenne.

On poursuit notre itinéraire vers Busan, ville portuaire aux multiples attraits! Le marché aux poissons de Jagalchi est incontournable, et aussi le farniente à la plage de Haeundae, visiter la ville sans aller au temple de Beomeosa serait vraiment dommage et pourquoi ne pas finir par le quartier de Gamcheon?

Direction l'île volcanique de Jeju en ferry connue pour être une station balnéaire, mais pas que... Nous pourrons faire l'ascension du Mont Hallasan ou le Seongsan Ilchulbong au lever du soleil. Nous irons à la découverte des Haenyeo, ces femmes plongeuses en apnée dont la culture est classée au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Bien évidemment, les visites proposées peuvent être sujet à discussion selon l'envie du groupe qui participera à ce voyage extraordinaire...

TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis avion jusque Séoul en vol régulier depuis l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.

SITE

► Situation géographique

- Séoul +/- 3 jours
- Busan +/- 4 jours
- Ile de Jeju +/- 4 jours
- Séoul +/- 2 jours

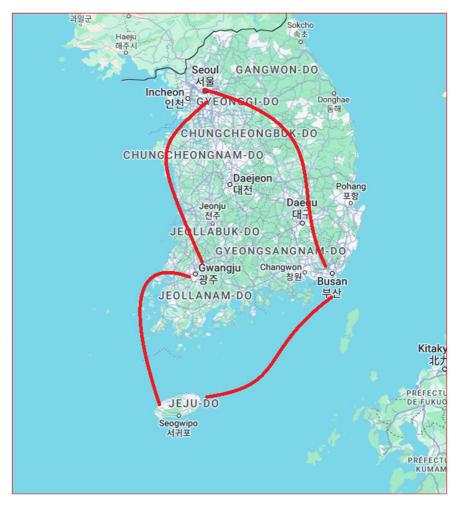
► <u>Cadre de vie (type</u> <u>d'hébergement/effectifs)</u>

Les hébergements se feront en auberge de jeunesse.

Cette aventure est un mélange de culture, nature et dépaysement. Elle emmènera les jeunes à travers des contrées peu fréquentées mais aussi dans les plus grandes villes de Corée.

► <u>Matériel</u>

Sac à dos fourni par l'UFOVAL. Pas besoin de duvet.



ACTIVITES

Séoul

Métropole dynamique aux contrastes saisissants, marie harmonieusement traditions et modernité. Les ruelles animées de quartiers historiques comme Bukchon côtoient les gratte-ciels scintillants de Gangnam. Entre les marchés traditionnels vivants et les cafés avant-gardistes, la capitale sud-coréenne offre une expérience urbaine où le passé et le présent s'entrelacent, créant une destination captivante pour nos jeunes explorateurs.

Chasse au trésor culturelle: organisons une chasse au trésor dans des endroits emblématiques de Séoul, comme les palais, les marchés traditionnels, ou les quartiers historiques. Cela permettrait aux jeunes de découvrir la ville de manière ludique tout en apprenant sur son histoire.

Atelier de cuisine coréenne: pourquoi ne pas apprendre à préparer des plats coréens? C'est une excellente manière d'explorer la culture culinaire locale tout en participant à une activité amusante et interactive.



Visite du village traditionnel de Bukchon Hanok: ce quartier préservé offre une immersion dans l'architecture traditionnelle coréenne. Les jeunes pourraient se promener dans les ruelles pittoresques tout en découvrant l'histoire de ces maisons traditionnelles, les hanoks.

Parc Hangang: un après-midi au parc Hangang peut offrir des activités ludiques comme du vélo, du roller, ou simplement se détendre au bord de la rivière. C'est une pause rafraîchissante dans le quotidien urbain.

Street Art à Ihwa Mural Village: une balade à Ihwa Mural Village permettrait aux jeunes d'explorer des ruelles colorées, remplies de peintures murales créatives. C'est une manière artistique de découvrir un quartier de Séoul.



Busan

Ville portuaire située au sud de la Corée du Sud, avec ses plages magnifiques et ses collines verdoyantes. Entre les marchés animés de Jagalchi et les temples sereins comme Beomeosa, la ville offre une riche diversité culturelle. Les jeunes pourront explorer le quartier branché de Gamcheon Culture Village, déguster des fruits de mer frais au marché, et profiter de la vue imprenable

depuis la célèbre montagne Haeundae. Busan, entre traditions maritimes et modernité côtière, promet une expérience enrichissante et pleine de découvertes.

Temple Beomeosa: une visite de ce temple historique offre une expérience spirituelle et une vue panoramique sur la ville depuis les montagnes environnantes.

Plage de Haeundae: les jeunes pourront profiter du sable doré, des sports nautiques, et de l'atmosphère vibrante de l'une des plages les plus célèbres de Corée.

Gamcheon Culture Village: ce quartier coloré est un véritable terrain de jeu artistique avec ses ruelles décorées de peintures murales et d'installations artistiques.

Jagalchi Fish Market: une immersion dans la culture maritime de Busan, où les jeunes pourront déguster des fruits de mer frais et vivre l'effervescence d'un marché traditionnel.

Randonnée à la montagne Jangsan: pour une expérience en plein air, une randonnée à travers cette montagne offre des sentiers pittoresques et une vue panoramique sur la ville et la mer.

Busan, avec sa combinaison unique de tradition et de modernité, promet une aventure riche en découvertes pour nos jeunes explorateurs.

<u>Ile de Jeju</u>

Jeju, Joyau Naturel: nichée dans la mer de Corée, Jeju est une île bénie par une nature extraordinaire. Les jeunes auront l'opportunité de découvrir la cascade Cheonjiyeon, où les eaux cristallines chutent gracieusement dans un cadre enchanteur, créant une atmosphère apaisante.



Aventure au Mont Hallasan: pour une

expérience en altitude, l'ascension du Mont Hallasan offre des sentiers variés et une vue panoramique sur l'île. C'est une aventure immersive au cœur de la nature préservée de Jeju.

Exploration de Manjanggul Cave: Les jeunes pourront explorer les profondeurs mystérieuses de la grotte de Manjanggul, un réseau de tunnels formés par la lave. Ces formations rocheuses uniques créent une atmosphère intrigante, plongeant les visiteurs dans une aventure souterraine.

Plage de Jungmun et sports nautiques: la plage de Jungmun, avec son sable noir distinctif, offre un cadre idyllique pour se détendre. Les jeunes pourront également s'essayer à des sports nautiques passionnants, ajoutant une touche d'excitation à leur séjour.

Rencontre avec les Haenyeo: une expérience incontournable à Jeju est la rencontre avec les Haenyeo, les plongeuses de l'île qui collectent des fruits de mer de manière traditionnelle. Les jeunes auront la chance d'en apprendre davantage sur leur mode de vie unique et peut-être même participer à une démonstration de plongée.

Jeju, avec son éblouissante nature et sa culture maritime fascinante, promet une expérience inoubliable§

A noter!

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...).

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 6 à 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

L'alimentation :

Le petit-déjeuner est pris dans les auberges avant de débuter nos journées de découvertes. Nous piqueniquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

▶ Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir, de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité l'impose.

► Le coucher

Il s'effectue selon l'état de fatigue des jeunes, et donc en fonction du programme du jour.

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit en laverie automatique. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Courrier: nous incitons les jeunes à écrire aux familles mais l'acheminement du courrier depuis l'étranger connaît parfois quelques difficultés... Ne vous inquiétez donc pas si le courrier met plus de temps à arriver que d'habitude!

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger

sont très élevés! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet: des nouvelles du groupe sont données *occasionnellement* sur le blog du séjour, suivant la possibilité de connexion internet à chaque étape. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site : **www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours** et de sélectionner le séjour concerné.

Il s'agit d'un camp itinérant, aussi il est impossible de joindre les jeunes directement. **En cas d'urgence**, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur.

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

► Informations avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

L'équipe du séjour prendra contact avec le jeune et la famille avant le séjour.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 70 euros pour l'ensemble du séjour. Le Japon est connu pour ses vêtements donc pour les victimes de la mode, prévoyez un budget conséquent!

La monnaie en Corée du Sud est le Won ; 1€ = 1455 Won.

Les jeunes peuvent changer leur monnaie sur place directement.

▶ Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (accompagnés obligatoirement d'une ordonnance!). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

▶ Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, console de jeux, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Il est conseillé également de souscrire une assurance complémentaire, et il est indispensable de vérifier si le jeune est couvert par l'assurance familiale (ex : carte bancaire, assurance extrascolaire) et si la couverture est suffisante par rapport au coût des actes médicaux dans le pays (porter le plafond à 80 000 € minimum).

Il faut être bien assuré mais pas plusieurs fois pour le même risque.

Si vous n'êtes pas couverts ou si votre assurance n'est pas compétitive, nous vous proposons de contracter cette assurance complémentaire par notre intermédiaire auprès de l'APAC.

- Option 1 : plafond de remboursement de 80 000 € pour un coût de 2,72€ par jour et par jeune.
- Option 2 : plafond de remboursement de 150 000 € pour un coût de 3,63€ par jour et par jeune. 15 jours. Option 1 : 40.80€ ; Option 2 : 54.45€.

Un courrier vous sera envoyé en avril afin de souscrire à l'assurance complémentaire de l'UFOVAL 74.

En cas de déclaration d'accident, les frais devront être avancés par la famille. L'assurance n'intervient qu'après déduction de la part sécurité sociale et mutuelle sur le solde restant, sur présentation des justificatifs de ces organismes.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Passeport personnel valide
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2024 :

- Photocopie du passeport du jeune en cours de validité.
- ➢ Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org

Ou

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74 3 avenue de la Plaine – BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :	

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	<u>Conseillé</u>	Dans la valise	<u>Sur soi</u>	 taire de mateur DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1			
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1			
TEE -SHIRT, POLO	7			
PULL ou SWEAT chaud	3			
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1			
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	4			
PANTALON	2			
ROBE ou JUPE	Facultatif			
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7			
PAIRES DE CHAUSSETTES	7			
PYJAMA	1			
MAILLOT DE BAIN	1			
SERVIETTE DE PLAGE	1			
PETIT SAC A DOS pour la balade	1			
NU-PIEDS	1			
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHE	1			
SERVIETTE DE TOILETTE	1			
GANT DE TOILETTE	1			

TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dents, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier

NECESSAIRE COURRIER: Bloc, enveloppes, timbres, stylo

AUTRES

- Penser aux serviettes microfibres : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Le poids des affaires personnelles est conseillé à un **maximum de 7/10 kg**. Laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISEE A SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s):
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :
·
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s):
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse: N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune :
Pays:
Téléphone (recommandé) : / / / /
Courriel (recommandé):
3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au :
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »(1):
DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :
1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1):
Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser:
81 -201-201 1 1000/400 1000 1000 1000 1000 1000 1
Délivré(e) le :
Par (autorité de délivrance) :
(1) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
(2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de
séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »